

**LUNDI 25 JANVIER 2021**

**LES CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ :**

Merci de transmettre votre dossier de candidature   
à l’adresse

**fetedelentreprise@leprogres.fr**

**AVANT LE MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2020, 00H00.**

**DOSSIER DE CANDIDATURES**

1. Les entreprises primées ne sont pas des filiales de grands groupes nationaux et internationaux.
2. Les entreprises et entrepreneurs distingués doivent obligatoirement avoir leur siège social dans le Rhône.
3. Dans la mesure du possible, seront primées des entreprises qui n’ont pas déjà reçues de nombreux prix : nous cherchons davantage à mettre en avant des « révélations » que des « valeurs sûres et confirmées ».
4. Les lauréats de la Fête de l’Entreprise sont patrons de leur propre entreprise ou actionnaires majoritaires.
5. Pour le trophée de l’international, 50% minimum du chiffre d’affaires doit être réalisé à l’international
6. Pour les trophées « coup de cœur du jury »,  « innovation économique » et « meilleur espoir », les entreprises peuvent concourir dès leur première année d’existence. Pour les autres trophées, l’entreprise doit exister depuis au moins trois ans.
7. Le jury s’interdit de décerner un Trophée conjointement à deux lauréats qui seraient arrivés ex-aequo.

## **LES CRITÈRES DE SÉLECTION :**

1. L'originalité de l'initiative
2. La durabilité de l'initiative
3. L'impact visible de l'initiative : résultats concrets observés
4. Un projet exemplaire dans sa conception et dans sa réalisation
5. La situation géographique du siège de l’entreprise : Région Auvergne-Rhône-Alpes
6. Un projet si possible non encore primé par ailleurs

## **LES TROPHÉES :**

**Trophée de l'International :** Entreprise qui a plus de 50% de son chiffre d'affaires à l'international, que ce soit à l'export ou grâce à ses filiales.

**Trophée de l'Innovation économique :** Entreprise qui peut aussi bien être primée pour une innovation dans la gestion de l'entreprise, que pour un produit innovant.

**Trophée de l'Innovation sociale :** Entreprise qui peut être primée pour une innovation sociale dans l’entreprise.

**Trophée de l'Environnement :** Entreprise qui a une activité dans l'environnement, le développement durable, etc.

**Trophée de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise :** Quel est l'impact de l'entreprise dans la société? Quelle est sa politique en matière de recrutement (jeunes, seniors, diversité culturelle, etc.) ?

**Trophée de l’Homme Chef d'Entreprise de l'Année :** Homme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...).

**Trophée de la Femme Chef d'Entreprise de l'Année :** Femme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...).

**Trophée « Made in Auvergne-Rhône-Alpes » :** Entreprise dont l’essentiel de la production et des effectifs sont implantés en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Trophée de la Transmission d'Entreprise :** Transmission de l’entreprise à un membre de la même famille, d’un employé ou d’un tiers.

**Trophée de la TPE de l'Année :** Entreprise de 0 à 20 salariés qui a augmenté, au fur et à mesure des années, nombre de salariés et chiffre d'affaires en croissance.

**Trophée du Meilleur Espoir de l’année :** Chef d'entreprise, jeune créateur ou repreneur d'entreprise (moins de 35 ans).

**Trophée Start-up de l’année :** 3 start-up seront présélectionnées à l’issue de cet appel à candidature – elles participeront lors de l’événement, en direct, à un concours de pitch (avec 1.30 min pour promouvoir leur projet). Le public votera en live pour élire la start-up de l’année.

**Trophée Coup de Cœur du Jury**

## **CANDIDATURE**

**Nom de l’entreprise** **:** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Activité de l’entreprise :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nom du candidat :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Adresse :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Email :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**N° de téléphone :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Trophée pour lequel vous candidatez :**

Choisissez un élément.

**Pourquoi avoir choisi ce trophée ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Effectif, chiffre d’affaires et chiffres d’affaires à l’international :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Quelles sont les raisons de votre candidature ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Quels sont vos projets d’évolution ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**En quoi votre entreprise s’inscrit-elle dans une démarche environnementale ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Vous pouvez, avec ce dossier de candidatures, **nous faire parvenir des photos de votre entreprise, de votre activité**, afin d’illustrer vos propos et d’aider le jury dans sa prise de décision pour l’élection du lauréat de chaque trophée.

Pour rappel, les candidatures sont à nous transmettre **avant le mercredi 16 décembre 2020 minuit**, à l’adresse **fetedelentreprise@leprogres.fr**

Une confirmation de réception du dossier vous sera envoyée par mail une fois qu’il aura été traité.

**MERCI POUR VOTRE CANDIDATURE !**